

GE_GERICHTE ATAS/879/2024 vom 13. Februar 2023

GE Cour de justice, 2023-02-13, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_879_2024

FR: GE_GERICHTE ATAS/879/2024 du 13 février 2023

IT: GE_GERICHTE ATAS/879/2024 del 13 febbraio 2023

Erwägungen

E. 12

septembre 1985 (LPA - E 5 10), la procédure peut être suspendue lorsque son sort dépend de la solution d'une question de nature civile, pénale ou administrative pendante devant une autre autorité, jusqu'à droit connu sur ces questions. Qu'en l'occurrence, l'issue de la procédure prud'homale est déterminante pour apprécier une éventuelle faute du recourant dans le cadre de son licenciement. Qu'il se justifie en conséquence de suspendre la présente procédure jusqu'à droit connu dans la procédure C/15430/2022 pendante par-devant le tribunal des prud'hommes. Que, pour le surplus, la suite de la procédure est réservée.

A/905/2024 - 3/3 -

PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : Statuant sur incident

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.